

Crise du COVID-19 : tarifs téléconsultation

Quelles cotations en téléconsultation ?

De manière dérogatoire, pendant la période Covid, possibilité de coter :

- les consultations complexes, pas les très complexes
- APC (50€) et APY (62,50€) si acte de consultant. De plus s'il est effectué dans les 48H à la demande du médecin traitant et à tarif opposable, ajout de la MCU (15€). Pas d'autres majorations d'urgence.

Médecin spécialiste

Mêmes majorations qu'en présentiel, y compris MCE (endocrino) et MPA versée par la Caisse si patient > 80 ans.

Téléconsultation spécialiste (hors pédiatre) :

TC + MPC + MCS = 23€ + 2€ + 5€ = 30€

Téléconsultation spécialiste (hors psychiatre) dans les 48 heures à la demande du médecin traitant, ajout du MCU sur la cotation :

TC + MPC + MCS + MCU = 23€ + 2€ + 5€ + 15€ = 45€

Pour les pédiatres :

0 à 6 ans : TC + MEP + NFP = 32€

2 à 6 ans : TC + MEP + NFE = 32€

6 à 16 ans médecin traitant : TC + NFE = 28€

6 à 16 ans non médecin traitant : TC + MPC + MCS = 30€ (ajout de MCU 48h si c'est le cas)

Si secteur 2 (sauf tarif opposable) pas de MEP, ni NFC, ni MPC, ni MCS, ni MCU

Pour les psychiatres, neurologues et neuropsychiatres :

médecin correspondant : TC + MPC + MCS = 46,70€ (avec ou sans MCU 48H sauf psychiatre)

médecin traitant : TC + MPC = 41,70€

Psychiatre à la demande du médecin traitant dans les 2 jours ouvrables : TC = 58,50€

Si secteur 2 non OPTAM (sauf si tarif opposable majorations utilisables) :

TC = 23€ + dépassement

Pour les psychiatres, neurologues et neuropsychiatres :

TC = 39€ + dépassement

Consultations par téléphone pendant la période COVID 19 : Prise en charge au même tarif que les téléconsultations faites par vidéo, dans les situations suivantes :

- Patients atteints du COVID 19
- Patients en affection de longue durée (ALD)
- Patients âgés de 70 ans et plus
- Patients résidant dans les zones blanches ou isolés n'ayant pas accès à un smartphone

Ces téléconsultations devront être néanmoins tracées, notamment dans le dossier patient, dans les mêmes conditions qu'une téléconsultation classique.



Majorations applicables à ajouter
Dimanche et férié, rajouter F = 19,06€
Nuit de de 20H à 08H, rajouter MN 25,15€

Pédiatres :

Nuit de 20h à 24h et de 6h à 8h, rajouter MN = 35€

Nuit de 0h à 6h, rajouter MM = 40€

Téléconsultations remboursées à 100%
par le régime obligatoire pendant la période
de COVID-19: Tiers payant possible
(Utilisation du code exo div 3 dans la facturation)

Dérogation au parcours de soins
pour les patients COVID-19
ou susceptibles de l'être

Attention, il s'agit de la téléconsultation et non de la téléexpertise qui permet à un médecin d'en solliciter un autre sur la base d'informations ou d'éléments médicaux liés à la prise en charge d'un patient, et ce, hors de la présence de ce dernier.

